

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
12 12 2022

L'an deux mille vingt deux, le 12 décembre à dix huit heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur DAVID Franck, 1^{ER} VICE - PRESIDENT

Date de convocation :
07 12 2022

Nombre de délégués :

En Exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Absents :

Excusés : 5

PRESENTS : M DAVID Franck , M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M BONGAIN Cédric.

EXCUSES : M CORDIER Etienne, Mme CALINON Séverine, M FASSETNET Gérôme, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUD Pierre

SECRETARE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

22 – 19 Autorisation d'engagement et de mandatement des crédits d'investissement 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-1

Considérant que la date d'adoption du budget primitif de l'année 2023 est programmée au mois de mars 2023, après le 31 décembre de l'exercice en cours,

Considérant les obligations du Syndicat mixte Doubs Loue en matière d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement, afin d'assurer un fonctionnement normal des services,

Considérant pour ce faire qu'il est nécessaire d'optimiser la gestion par le recours aux facultés offertes par l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** par anticipation l'engagement, la liquidation et les mandatements des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits votés lors de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 104 167 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 801 972 €

CERTIFIE CONFORME

A Dole, le 12 décembre 2022,

Le 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M Franck DAVID

